



## CoPLERénov'

- > Pour rénover votre logement,
- > Pour sortir un logement de la vacance,
- > Pour devenir propriétaire pour la première fois.

**100.000€** pour la **rénovation de l'habitat privé**  
dans les bourgs de la CoPLER.

**Avant toute demande**

Consultation du règlement d'attribution  
des aides sur : **[www.copler.fr](http://www.copler.fr)**





## Pour qui ?

- > Les ménages aux revenus modestes  
(selon critères de l'ANAH, Agence Nationale de l'Habitat)
- > Les propriétaires occupants
- > Les personnes physiques



## Pour quels logements ?

- > Situés dans un bourg (voir zones PLUi éligibles)  
et construits il y a plus de 15 ans
- > Avec des travaux de rénovation énergétique
- > Vacants depuis plus de 2 ans



## Quels montants ? (cumul possible) :

- > Rénovation énergétique :  
**jusqu'à 3000€**
- > Sortie de vacance (avec travaux énergétiques) :  
**jusqu'à 2000€**
- > Primo-accession :  
**+ 1000€**

Retrouvez l'intégralité des informations  
sur le site internet **copler.fr**

Pour toute demande, s'adresser à :



**Rénov'actions42**  
LE SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT



**04 77 41 41 25**

[www.renovactions42.org](http://www.renovactions42.org)